



formalités obligatoires en cas d'appel

Par **agrimaldi**, le **15/11/2009** à **07:49**

j'ai fait moi-même appel d'un jugement rendu par le tgi de Nice. J'ai donc missionné un avoué à Aix. Dois-je répondre à d'autre formalités pour avertir mon adversaire de cet appel. Si-non, qui l'en avise et comment ?